



LAURENCE PAGET

NOTAIRE

SUCCESSEUR de Me BEZE

16, rue de la République
89690 CHEROY

Tél : 03.86.97.50.01
Fax : 03.86.97.74.58

Etude fermée le Samedi

Dossier suivi par
Brigitte GRANA

VENTE ALDEVIIENNE / ETABLISSEMENTS DECONS
Dossier 8501 - 102373/BG/CC

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Laurence PAGET Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CHEROY, 16, rue de la République, certifie et atteste avoir reçu le 12 mars 2008, la vente

Par :

La Société dénommée **ALDEVIIENNE**, Société par actions simplifiée, au capital de 1700000 EUR, dont le siège est Le VIGEANT (Vienne), identifiée au SIREN sous le numéro 320814064 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS.

Au profit de :

La Société dénommée **ETABLISSEMENTS DECONS**, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 3000000 EUR, dont le siège est à LE PIAN-MEDOC (33290), 1701 Route de Soulac, identifiée au SIREN sous le numéro 402713119 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX..

I. DESIGNATION DES BIENS IMMOBILIERS

Commune du VIGEANT (Vienne)

Dans un ensemble immobilier sis Commune du VIGEANT (Vienne) actuellement cadastré, savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	35	Bramme Faim	00ha 28a 65ca
E	633	Bramme Faim	05ha 73a 88ca
E	634	Bramme Faim	03ha 57a 00ca
E	636	Bramme Faim	04ha 55a 70ca
E	638	Bramme Faim	00ha 04a 26ca
E	645	Bramme Faim	04ha 07a 65ca

BUREAU ANNEXE 1 Route de Villegardin 89150 MONTACHER VILLEGARDIN

TEL : 03.86.97.50.05 FAX : 03.86.97.74.57

CDC 0000177675Z

Membre d'une association de gestion agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

E	648	Bramme Faim	00ha 30a 05ca
E	650	Bramme Faim	00ha 27a 44ca
E	652	Bramme Faim	00ha 30a 24ca
E	654	Bramme Faim	00ha 95a 71ca
E	685	Bramme Faim	00ha 93a 78ca

Total surface : 21ha 04a 36ca

Divers bâtiments à usage industriel, savoir :

A/ Bâtiments occupés par les activités de récupération :

Bâtiment 44 : surface couverte de 4.412 mètres carrés,
 Maçonnerie de parpaings dans une ossature en béton armé.
 Couverture en tuiles mécaniques sur liteaux et chevrons,
 Sol en partie cimenté.

Bâtiment 43 : Stocks de déchets.

Bâtiment 50 : Paquettage.

Bâtiments 47 – 48 – 49 : Ateliers et fusion du plomb.

Bâtiments 12 – 13 : Réfectoire.

Bâtiment 6 : Sous-station de transformation.

B/ Autres constructions :

Bâtiments 4 – 5 : destinés au dépôt des détonateurs

Bâtiments 7 – 8 : bâtiments merlonnés équipés d'une citerne au fuel.

Bâtiment 10 : bâtiment merlonné.

Bâtiment 11 : à usage d'atelier.

Bâtiment 14 : à usage d'atelier et garage.

Bâtiment 17 : à usage de bureau.

Bâtiments 19 – 21 – 22 : à usage de magasins.

Bâtiments 18 – 23 – 24 – 25 : bâtiments merlonnés.

Bâtiments 30 – 34 – 35 : à usage d'atelier.

Bâtiments 20 – 29 – 31 – 33 – 36 – 37 – 38 – 40 – 41 : bâtiments merlonnés.

Bâtiment 42 : foyer de brûlage.

TEL ET AINSI que l'objet des présentes existe, s'étend, se poursuit et comporte actuellement avec toutes ses aisances, dépendances, immeubles par destination, sans aucune exception ni réserve sauf à tenir compte de ce qui peut être le cas échéant indiqué au présent acte.

II. DESIGNATION DU FONDS DE COMMERCE

Un fonds de commerce d'affinage et de commerce de métaux et de déchets exploité dans les bâtiments industriels ci-dessus désignés et pour lequel la société ALDEVIENNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS sous le numéro 320 814 064, comprenant :



A/ Les éléments incorporels suivants :

- l'enseigne, le nom commercial « ALDEVIENNE », le logo, la clientèle, l'achalandage (en ce compris les contrats d'approvisionnement) y attachés,
- les contrats d'abonnement informatique et téléphonique (en ce compris les droits attachés aux numéros de téléphone et de télécopie, sous réserve de l'agrément de France Télécom), nom de domaine,
- le personnel attaché à l'exploitation du fonds de commerce dont la liste est demeurée ci-annexée (à l'exception de Madame Sandra Brooker-Carey, Monsieur David Brooker-Carey et Monsieur Peter Shelton, Madame Nathalie CHASSAT et Monsieur Stéphane FAUGEROUX),
- les autorisations préfectorales nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce.

La présente cession ne comprend aucun droit de bail.

B/ Les éléments corporels :

Le matériel servant à l'exploitation du fonds.

Le tout décrit et estimé dans un état ci-annexé après avoir été certifié sincère et véritable par les parties. Une évaluation article par article a été remise préalablement, à l'acquéreur qui le reconnaît.

Tel que ledit fonds se poursuit et comporte dans son état actuel avec toutes ses aisances et dépendances.

ETANT ICI PRECISE que la liste des éléments du fonds de commerce, objet de la présente vente, est strictement limitative.

La présente cession de fonds de commerce ne porte pas en particulier sur les éléments suivants :

- ni sur le stock de produits finis,
- ni sur les créances clients,
- ni sur les véhicules suivants : Porsche GT2, Lotus, Renault Clio et camionnette Opel,
- ni sur le leasing de la Porsche GT3 et celui de la Mini Cooper 2,
- ni sur les contrats d'affacturage,
- ni sur le contrat d'assurance couverture clients.

L'ACQUEREUR est propriétaire du **BIEN** vendu à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle, le **BIEN** vendu étant entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A PARIS,
Le 12 Mars 2008.**

